

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 mai 2016

RELATIF À LA TRANSPARENCE, À LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET À LA
MODERNISATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 3623)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL515

présenté par
M. Denaja, rapporteur

ARTICLE 13

A l'alinéa 19, supprimer les mots : « , dès leur déclaration prévue au II, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Suppression de dispositions de portée ambiguë.